

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-041

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2020 : BUDGET
PRINCIPAL**

**SEANCE
DU 25 JUIN 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 32

votants : 39

DATE DE CONVOCATION :
17 Juin 2020

SECRETAIRE DE SEANCE :
Véronique PRUVOST-BITAR

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur la note commentée relatif au budget principal, jointe au présent dossier et les principales masses en présence.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Vu la loi d'orientation n° 92 125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2020-29 du 23 Mars 2020 dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'instruction budgétaire et comptable en vigueur,

Vu la délibération du 4 Décembre 2019 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 Mars 2020,

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

13 JUL. 2020

ID : 060-200066975-20200625-DEL2020CC02041-DE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, 1 voix « CONTRE », 2 « ABSTENTIONS » de Monsieur DUMOULIN et son point de vue du Conseil Communautaire :

❖ **VOTENT** le budget principal 2020, présenté, par nature, chapitre par chapitre et par opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 09 JUL. 2020
Et de l'affichage le : 13 JUL. 2020

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le 08 JUL. 2020

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

13 JUIL 2020

ID : 060-200066975-20200625-DEL2020CC02041-DE

Section de fonctionnement 2020			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	recettes
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	2 430 436,00 €	Chapitre n°013 : Atténuations de charges	35 000,00 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	853 400,00 €	Chapitre n°70 : Produits de service	166 000,00 €
Chapitre n°014 : Atténuations de produits	9 568 319,00 €	Chapitre n°73 : Impôts et taxes	11 356 000,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	1 206 600,00 €	Chapitre n°74 : Dotations et participations	2 880 000,00 €
Chapitre n°66 : Charges financières	93 000,00 €	Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	138 000,00 €
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €	Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	2 000,00 €
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre	371 194,00 €	-	-
Chapitre n°023 : Virement à la section d'investissement	460 659,86 €	-	-
Sous-TOTAL	14 985 608,86 €	-	14 577 000,00 €
TOTAL	14 985 608,86 €	TOTAL avec 002 (Résultat de fonctionnement reporté)	14 985 608,86 €

Section d'investissement 2020			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
Chapitre n°020 : Dépenses imprévues	215 000,00 €	Chapitre n°16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre n°16 : Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves	204 616,15 €
Chapitre n°20 : Immobilisations incorporelles	123 000,00 €	Chapitre n°13 : Subventions d'investissement	38 700,00 €
Chapitre n°204 : Subventions d'équipement	100 000,00 €	Chapitre n°23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	170 276,30 €	Chapitre n°040 : Opérations d'ordre	371 194,00 €
Chapitre n°23 : Immobilisations en cours*	50 000,00 €	Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	101 132,42 €
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	101 132,42 €	Chapitre n°021 : Virement de la section de fonctionnement	460 659,86 €
Sous-TOTAL	1 009 408,72 €	-	1 186 302,43 €
Sous-TOTAL avec RàR	1 752 686,28 €	-	1 674 802,43 €
TOTAL	1 752 686,28 €	TOTAL avec 001 (Résultat d'investissement reporté)	1 752 686,28 €

* 40 000,00 euros à l'opération n°21 : réhabilitation du bâtiment n°21 au Quartier Ordener.